

TABLEAU OBLIGATIONS STATUT EQUIPES DE JEUNES PAR DIVISION SAISON 2020/2021
(validé par le Comité Directeur en date du 24 août 2020)

	OBLIGATION STATUT EQUIPES DE JEUNES
DEPARTEMENTAL 1	Une équipe foot à 11 (ou 2 équipes foot à 11 en entente avec un nombre minimum de licenciés : 14 sur deux équipes).
DEPARTEMENTAL 2	Une équipe foot à 8 (U11 ou U13)
DEPARTEMENTAL 3	Une équipe foot à 4 (U7) ou foot à 5 (U9)
DEPARTEMENTAL 4	Aucune obligation

Les ententes sont prises en compte uniquement sur les compétitions U18 et U15 à 11.

Catégories U7 et U9 : participation au minimum à 8 plateaux dans la saison avec une moyenne de 4 licenciés en U7 et 5 en U9.

Sanctions : applicables en fin de saison sportive

1ère année d'infraction : sanction financière

2ème année d'infraction : moins 3 points et amende doublée

3ème année d'infraction : non accession si position sportive de montée ou rétrogradation dans les autres cas et amende triplée

